

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 24

Conseillers en fonction : 29  
Absents : 05

Procurations : 03

**Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.**

**Membres présents :** M. Denis RIEFFEL - M. Jean-Michel VALENTIN - Mme Sonya DIETSCH  
M. André HERRLICH - Mme Eva ASTROLOGO - M. Jean-Philippe MEYER - Mme Agnès  
MULLER, adjoints.

Mme Adrienne GRAND-CLEMENT - M. Jean-Luc CLAVELIN - M. Francis LORRETTE - M.  
Jean-Claude WEHRLE - M. Christian BRONNER - Mme Anne PONTON - Mme Joëlle JESSEL  
Mme Corinne RIFF-SCHAAL - Mme Véronique ANTOINE - Mme Isabelle SCHLENCKER -  
M. Olivier RAGOT - Mme Céline RIEGEL - Mme Françoise FREISS - M. Bernard SCHAAL -  
Mme Laure MISTRON - Mme Danièle SENDEL.

**Membres absents excusés :** Mme Maya ISOREZ, procuration à M. Denis RIEFFEL - M.  
Raymond VINCENT, procuration à Mme Anne PONTON - Mme Sylvie ANTOINE,  
procuration à Mme Sonya DIETSCH.

**Membres absents :** M. Pierre FRIEDRICH - M. Mathieu LEFFTZ.

**L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du P.V. du CM du 24 octobre 2016.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Présentation des activités du Conseil Municipal des Enfants.
4. Subvention dans le domaine scolaire.
5. Achat par la commune d'une parcelle de bois taillis.
6. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour le remplacement de l'auvent du foyer du presbytère.
7. Recours de vacataires.
8. Billetterie pour le spectacle comique 2017.
9. Billetterie pour le concert de Noël 2017.

**Points d'informations**

10. Attribution des marchés 2016.
11. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

Intervention annoncée de M. Bernard SCHAAL.

Minute de silence en mémoire de M. Alain BUEB.

Né à Strasbourg, le 6 septembre 1946, il a exercé le métier de pompier professionnel. Il était domicilié à Fegersheim, au 41, rue Dumont d'Urville. Epoux de Gabrielle BUEB et père de 3 enfants (Eric, Régis et Nadia). Il fut conseiller municipal de Fegersheim de 2001 à 2014. Alain BUEB est décédé à CÉRET (Pyrénées-Orientales), le 25 octobre dernier.

1. Approbation du P.V. du C.M. du 24 octobre 2016.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur Christian BRONNER a été désigné secrétaire de séance.



Le Maire

  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 24                      Absents : 05                      Procurations : 03

**3. Présentation des activités du Conseil Municipal des Enfants.**

Sont présents lors de cette séance du Conseil Municipal les membres suivants du CME :  
M. Yanis DAHMANI, Mlle Justine MOULIN, M. Titouan EMOND, M. Hector FARA, M. Guillaume SCHRADER, M. Quentin ZUND, M. Timothé HUSER et M. Matisse FAUBERT.  
Sont excusés : Mlle Maylis FENDER, Mlle Lucie LICHTI, Mlle Valentine SIKSIK, M. Pierre KUPFER.

M. le Maire indique les éléments suivants :

- Installation en novembre dernier, il y a un peu plus d'un an pour siéger pendant 2 années scolaires au CME,
- Répartition : 6 enfants de Fegersheim et 6 enfants d'Ohnheim, tous élèves en CM2
- Rappel de ce qu'est un CME :
  - o C'est une instance consultative,
  - o Avec pour mission d'initier les plus jeunes à la vie politique et à la citoyenneté,
  - o De les amener à s'intéresser à leur village,
  - o Ils constituent la voix de leurs camarades (issus des 2 écoles élémentaires)
- Au-delà de ces missions, il s'agit de former de futurs citoyens qui développeront une sensibilité à l'intérêt commun, au vivre ensemble. La commune poursuit en cela le travail mené à l'école.
- Cela rejoint un projet, celui de l'odyssée citoyenne de l'association Thémis qui a pour objectif de défendre les droits de l'enfant. Cette association est composée entre autres de juristes, de psychologues, d'éducateurs, et bénéficie d'un rayonnement à l'échelle nationale. La classe de M. Baicry, à l'école élémentaire d'Ohnheim s'est engagée cette année dans la démarche.

Les propositions exprimées par les membres du conseil municipal des enfants sont les suivantes :

Quentin : Je souhaiterais qu'on installe des boîtes à idées; une dans un parc de jeux et une à la mairie.

M. le Maire explique que c'est réalisable, avec le risque de dégradations dans les parcs de jeux. Il indique toutefois que les réunions du CME restent le lieu idéal pour exprimer des idées de projets ou encore se faire l'écho des souhaits de camarades.

Maylis : Il faudrait interdire de fumer devant l'école.

M. le Maire explique que c'est très difficile, car les adultes qui fument aux abords des écoles n'acceptent pas toujours qu'on leur reproche. Il dit que les enfants sont certainement les meilleurs vecteurs pour dire la gêne occasionnée aux adultes.

Pierre : J'aimerais qu'on mette un city-stade sur le terrain près du parc de l'araignée.

M. le Maire : il y a la volonté de réaliser un tel équipement sur le territoire, mais il manque à Fegersheim un terrain dont la commune est propriétaire, et sur un périmètre ne générant pas de difficultés par rapport aux voisins.

Le parc de l'araignée est au cœur d'une zone résidentielle, et cela poserait de nombreuses difficultés avec les riverains.

Timothé : Je souhaiterais qu'il y ait des fontaines d'eau potable dans les parcs.

M. VALENTIN explique qu'il y en a au boulodrome, et que d'autres sont prévues au parc de l'araignée. Un travail est en cours pour brancher la fontaine du parc du bosquet.

Présentation des activités du Conseil Municipal des Enfants – suite –

Justine : Comme cinq autres enfants du CME, je rêve d'un skate-park au parc du Bosquet.

Yanis : Je voudrais qu'on installe des canisettes dans tous les parcs.

M. VALENTIN précise que cela implique d'entretenir tous les jours, avec des coûts importants. Il faudrait que les propriétaires de chiens nettoient derrière eux.

Hector : J'aimerais pouvoir aller régulièrement avec le CME à la maison de retraite pour prendre un goûter avec les personnes âgées, partager et faire des jeux de société.

Mme DIETSCH indique qu'une présence est prévue lors de l'année 2017, en liaison avec l'animatrice de l'EHPAD.

Titouan : Organiser Halloween au centre sportif et culturel serait une bonne idée.

Olivier RAGOT explique qu'une fête a été organisée cette année par l'Association Pour les Elèves d'Ohnheim. Il invite les membres du CME à s'investir pour développer ce genre d'action.

Valentine : Ce serait utile pour la sécurité d'avoir plus de passages piétons.

M. le Maire précise que la zone derrière la Mairie est une zone de rencontre, dont la vitesse est limitée à 20 km heures. Le feu permet de sécuriser la traversée. Il rappelle également que la passerelle en face du CSC ne doit pas être utilisée à vélo.

Matisse : Je souhaiterais avoir plus de pistes cyclables dans la commune surtout pour me rendre au centre sportif et culturel.

Guillaume : J'aimerais faire une sortie au musée avec le CME.

Lucie : Il faudrait faire plus de décors de Noël.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29  
Conseillers présents : 24  
Conseillers en fonction : 29  
Absents : 05  
Procurations : 03

4. Subvention dans le domaine scolaire.

**Subvention pour le collège d'Eschau**

Le collège Sébastien Brant d'Eschau a sollicité la commune de Fegersheim les 7 et 10 octobre 2016, pour la participation aux frais de séjour pour une classe de neige en Savoie, pour un échange franco-allemand à Schliersee (Allemagne), et pour une classe de mobilité scolaire en Andalousie (Espagne). A ce jour, 52 collégiens habitant la commune devraient y participer. La commission scolaire propose de verser une subvention de 2,50 € par jour et par enfant.

**Subvention pour l'école maternelle Louise Schepler d'Ohnheim**

Une subvention de 960 € (5 € x 48 élèves x 4 jours) pour l'organisation d'une classe de cirque au jardin des deux rives est demandée.

Ces montants seront versés directement aux établissements concernés après réception du justificatif de participation des élèves concernés.

Cette dépense est inscrite au compte 65738 du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de la commission scolaire, périscolaire, jeunesse, réunie le 15 novembre 2016  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**  
**Approuve** le versement des subventions citées ci-dessus.



Le Maire

*Thierry SCHAAL*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 24                      Absents : 05                      Procurations : 03

**5. Achat par la commune d'une parcelle de bois taillis.**

Par courriel du 1<sup>er</sup> décembre 2015, Madame Christiane KOENIG, domiciliée 4 rue Kurnagel 67200 Strasbourg, a proposé de vendre à la commune de Fegersheim la parcelle 30 section 30 de 3,58 ares de bois taillis.

La commune ayant répondu favorablement, Maître Philippe SCHAAL, notaire à Illkirch-Graffenstaden, a dressé un projet d'acte de vente en date du 19 octobre 2016, pour un montant de 53,70 €.

Le prix étant inférieur à 75.000 €, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Le Conseil Municipal,  
Vu la proposition de Madame KOENIG,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
**Décide** d'acquérir la parcelle 30 section 30 de bois taillis au prix de 53,70 €,  
**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

P.J. : 1 plan

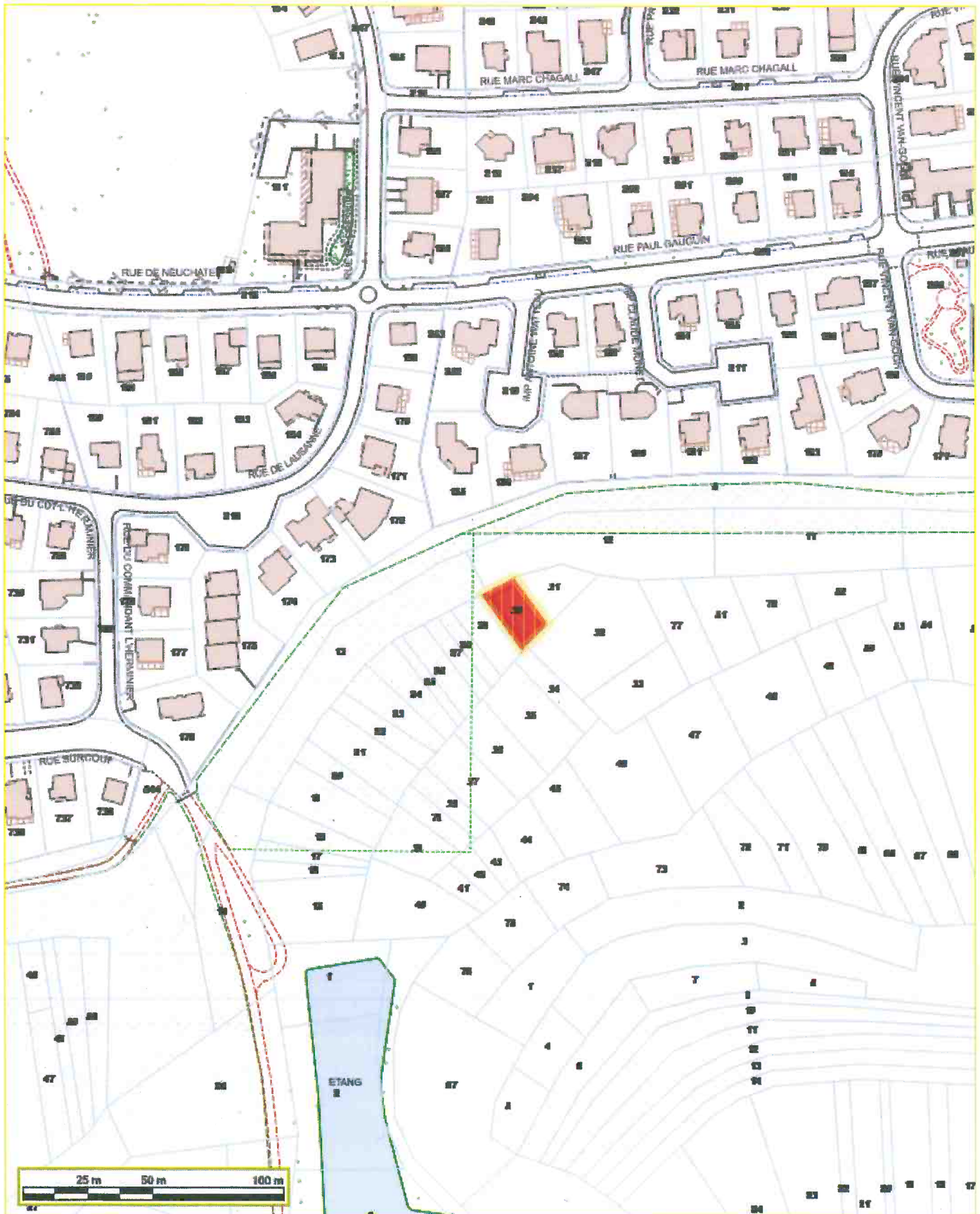


Le Maire

*(Signature)*  
Thierry SCHAAL



# CONSEIL MUNICIPAL FEGERSHEIM





Département du Bas-Rhin

72/2016

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

**6. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour le remplacement de l'auvent du foyer du presbytère.**

L'auvent du foyer du presbytère, sis 5 rue Henri Ebel à Fegersheim, se désolidarise du corps du bâtiment, et pose de ce fait des problèmes de sécurité pour les personnes accédant à ce bâtiment, propriété de la commune. Il convient donc de le remplacer.

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable par le maire, après autorisation par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Autorise M. le Maire** ou son représentant à déposer une déclaration préalable au remplacement de l'auvent du foyer du presbytère sis 5 rue Henri Ebel à Fegersheim.



Le Maire

*[Signature]*  
Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

**7. Recours à des vacataires**

Dans le cadre de la réorganisation du pôle technique, et plus particulièrement de la gestion des salles, la commune souhaite limiter la sollicitation qui était faite jusqu'à présent auprès des agents communaux pour assurer le service lors des réceptions communales.

En effet, outre le fait que le service lors des réceptions n'est pas au cœur du métier des agents municipaux, cette pratique était génératrice d'heures supplémentaires, pouvant être soit récupérées soit payées.

Afin d'éviter cette organisation, la commune souhaite désormais privilégier soit le recours à des prestations entièrement externalisées, soit l'appel à des vacataires.

En effet, les collectivités peuvent recruter des agents vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

Trois conditions cumulatives doivent être respectées :

- les vacataires assurent des tâches correspondant à des actions spécifiques ou acte déterminé découlant d'un besoin ponctuel de la collectivité sans notion de continuité,
- une collectivité ne peut faire appel à des vacataires pour effectuer des tâches se rapportant à un besoin permanent,
- les vacataires sont rémunérés forfaitairement à la vacation.

Si l'une des conditions fait défaut, les intéressés ne sont pas considérés comme vacataires mais comme agents non titulaires.

En conséquence, les vacataires ne sont pas recrutés par contrat et ne bénéficient pas des dispositions concernant les agents non-titulaires (droit aux congés maladie, congés annuels, formations...)

Il est fait appel à leurs services pour une tâche précise sans notion de temps de travail, leur rémunération étant établie sous forme de vacations forfaitaires.

La commune de Fegersheim souhaite pouvoir recourir à des vacataires pour des missions de prestations de service lors des réceptions, sur la base d'un montant brut maximum de 30 € par heure.

.../...

7. Recours à des vacataires - suite -

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique en date du 5 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Autorise** le recours à des vacataires pour assurer les fonctions de services dans le cadre des réceptions communales,

**Fixe** le montant maximal de rémunérations à 30 € bruts de l'heure,

**Donne** mandat à M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte se rapportant à la présente délibération.



Le Maire

  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin

74/2016

Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

**8. Billetterie pour le spectacle comique 2017.**

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle, la commune de Fegersheim organisera son traditionnel spectacle comique, le samedi 9 septembre 2017, au centre sportif et culturel.

La commission animation, culture, santé et bien-être propose un tarif unique de 12 € (prévente et caisse du soir). Le nombre de places est limité à 400.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Décide** de fixer à 12 € le tarif unique d'un billet pour le spectacle comique du 9 septembre 2017.



Le Maire

Thierry SCHAAL

**COMMUNE DE FEGERSHEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29                      Conseillers en fonction : 29  
Conseillers présents : 24                      Absents : 05                      Procurations : 03

**9. Billetterie pour le concert de Noël 2017.**

Dans le cadre de la programmation culturelle annuelle, la commune de Fegersheim organisera un concert de Noël, le samedi 16 décembre 2017, au centre sportif et culturel.

La commission animation, culture, santé et bien-être propose un tarif unique de 12 € (prévente et caisse du soir). Le nombre de places est limité à 400.

Le Conseil Municipal,  
Sur proposition de la commission animation, culture, santé et bien-être,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
**Décide** de fixer à 12 € le tarif unique d'un billet pour le concert de Noël du 16 décembre 2017.



Le Maire

*[Signature]*  
Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

**Points d'informations**

**10. Attribution des marchés 2016**

**MARCHES DE TRAVAUX :**

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT
Travaux d'extension et de rénovation du réseau d'éclairage public - programme 2015	SOGECA (Herrlisheim)	118 936,50 € HT
Travaux de mise aux normes du système de sécurité incendie de l'EHPAD "Le Gentil'home"	EURO TECHNIC (Eckbolsheim)	55 090,54 € HT
Travaux d'extension et de rénovation du réseau d'éclairage public - programme 2016	SOGECA (Herrlisheim)	269 758.50 € HT Tranche Ferme

**MARCHES DE PRESTATION ET DE SERVICES :**

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT
Fleurissement de la Commune	CENTRE FLOREAL GAESSLER (Benfeld)	Minimum : 8 000 € TTC Maximum : 20 000 € TTC
MOE Transfert Bibliothèque Auberge Lot 1 : MOE Lot 2 : Contrôle technique Lot 3 : SPS	M ASSOCIES Architectes (Molsheim)	24 921 € HT

10. Attribution des marchés 2016 – suite -

OBJET	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT
<p>ASSURANCE                      Lot 1 : Dommages aux biens                      Lot 2 : Responsabilité                      Lot 3 : Flotte automobile                      Lot 4 : Protection juridique des agents et des élus</p>	<p>PNAS (Paris)                      PNAS                      SMACL ASSURANCE (Niort)                      PNAS</p>	<p>26 683,07 € HT                      11 047,10 € HT                      20 028,67 € HT                      666,67 € HT</p>
<p>MOE ADAP 1                      Mise aux normes d'accessibilité MOE ADAP 1                      2016</p>	<p>DUNE STUDIO ARCHITECTURE                      (Plobsheim)</p>	<p>4 950 HT</p>



Le Maire

*[Handwritten signature]*  
 Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

**COMMUNE DE FEGERSEIM**

**Extrait du Procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du lundi 5 décembre 2016 à 19 heures 30**

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

Absents : 05

Procurations : 03

**Points d'informations**

*Question de M. Bernard SCHAAL*

Le nouveau plan de circulation a été mis en place vendredi. Je crains que le fonctionnement soit assez problématique, notamment du fait du stop implanté rue de Lyon à l'intersection avec la rue de Gaulle, en venant du nord.

A partir du stop, on ne voit pas suffisamment les véhicules arrivant de la rue du Général de Gaulle. Par ailleurs, les véhicules arrivant de cette rue freinent également.

Cet aménagement risque d'être accidentogène.

Par ailleurs, un panneau de limitation à 40 km/h a été mis en place juste avant la zone de rencontre ce qui n'est pas cohérent.

M. le Maire explique que la modification du plan de circulation a été étudiée, et a pour but de limiter la vitesse pour ceux qui viennent du nord, par le stop, et du sud, par la mise en place de priorités à droite (rue de l'Ecole, rue Ebel et rue du Général de Gaulle).

Il a d'ores et déjà été demandé à l'Eurométropole d'enlever le panneau de limitation à 40 km/h, pour indiquer une limitation de 20 km/h.

Par ailleurs, si le carrefour ne fonctionne pas, il serait possible de modifier la règle de circulation à cet endroit. Il convient d'être pragmatique, de se laisser le temps de l'adaptation et de vérifier que le plan de circulation fonctionne ainsi.

**11. Informations du Maire**

*Travaux rue de Lyon*

Les panneaux de signalisation ont été posés fin de la semaine dernière. Le nouveau plan de circulation, diffusé notamment dans le bulletin communal le Relais, est prévu comme suit : limitation à 40 km/h sur toute la rue de Lyon, hormis la portion à 20 km/h située entre la rue de l'Ecole et la rue du Général de Gaulle.

La zone de rencontre est étendue aux rues Oberwiller, Ecole, Maréchal des Logis Gill, Leclerc, Charrons, Libération, Andlau, Ebel et Bossuet.

Le stationnement est prévu en zone bleue

- avec une durée de 30 minutes autorisées du lundi au samedi de 7h à 21h : la rue de Lyon, la rue Henri Ebel à partir de la rue de Lyon jusqu'à la rue de l'Andlau, les emplacements aux abords de la place du Monument aux morts, rue du Maréchal Leclerc le long du bâtiment de la mairie, sur la fin de la rue de l'Andlau

- avec une durée autorisée de 2h : rue Ebel du n°5 jusqu'à la rue de l'Andlau, rue Ehrhard et le parking P1 de l'Auberge au Soleil d'or.

Dans le cadre d'une opération de sensibilisation aux automobilistes et aux usagers, M. le Maire souhaite une présence des élus et des agents, sur la base du volontariat, les 3 et 5 janvier au matin. Les parents d'élèves des écoles de Fegersheim seront sollicités, ceux-ci étant sensibles à la sécurité à proximité des écoles.



## 11. Informations du Maire – suite -

### *Information sur les friches Babou*

Des rencontres ont eu lieu avec plusieurs investisseurs. Une présentation a été faite par l'un d'entre eux et des travaux ont démarré. Une première présentation sera réalisée par Jean-Philippe Meyer dans le cadre d'une prochaine réunion de commission.

Par ailleurs, et pour que chacun puisse disposer du même niveau d'information, M. le Maire souhaite caler une réunion plénière au premier trimestre de l'année 2017, idéalement en présence de l'investisseur. La date reste à venir.

### *Bibliothèque*

M. le Maire rappelle que cette action se déroule en mode projet avec la constitution d'un groupe d'élus, réuni à deux reprises pour échanger sur la faisabilité, principalement technique.

Le Conseil Municipal a ainsi voté lors du conseil du 26 septembre dernier, une délibération autorisant le dépôt d'un permis de construire. Le 18 octobre, il y a eu une commission croisée avec l'animation et les travaux. En parallèle, le projet de service public est en cours de réalisation, avec notamment le travail des élèves du lycée Corbusier, étude qui vient se greffer à l'audit démarré par Lucille Gauthier référente du dossier au niveau des services.

Si le projet de service public n'a pas vocation à faire l'objet d'un vote, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance, pour acter tous ensemble le principe et pour que chacun puisse bien s'approprier ce projet.

En marge, M. le Maire informe les élus du départ le 16 décembre de Mme Schulthess (dont la retraite prendra effet le 1<sup>er</sup> février) et de la fermeture de la bibliothèque à compter de cette date avec une réouverture le mardi 10 janvier. Dans cet intervalle, nous accueillerons les deux nouvelles recrues.

### *5 rue de l'Eglise*

Le groupe projet a récemment été informé de la remise du programme détaillé aux 3 architectes retenus, qui auront jusqu'à fin février pour présenter des esquisses.

Le jury, constitué par la commission d'appel d'offres, sera chargé de faire un choix. Une présentation sera toutefois faite au groupe projet, qui sera invité à donner son avis au jury.

L'appel d'offres est espéré pour fin 2017, avec attribution des marchés début 2018.

### *Suite au Comité technique, plusieurs informations :*

- Evolution de l'organigramme avec intégration de la nouvelle éducatrice de jeunes enfants dans les effectifs à la fois du multi-accueil mais également du RAM. Par ailleurs, il y a une réorganisation d'une partie du pôle technique avec affectation du gestionnaire des salles dans les effectifs du gestionnaire du patrimoine bâti et ce, pour une valorisation globale du patrimoine bâti. Pour mémoire, le personnel d'entretien figure également dans les responsabilités du gestionnaire du patrimoine bâti et non bâti.

- Bilan sur les formations des agents : en 2016, 108 formations validées pour 55 réalisées. Pour 2017, 181 demandes exprimées dont 107 validées.

Dans le domaine des ressources humaines, M. le Maire signale le départ de Mme Sonia Bittmann du pôle petite enfance le 23 décembre (en retraite le 1<sup>er</sup> janvier) et de Roger Houssemand, le 28 décembre (en retraite le 1<sup>er</sup> février).

### *Séminaire EMS du 19 novembre*

Après Illkirch-Graffenstaden en 2014, Lingolsheim en 2015, le rendez-vous annuel des communes de l'EMS s'est tenu à Souffelweyersheim samedi 19 novembre.

Le programme a notamment permis de débattre sur la transition énergétique et numérique et sur la thématique « faire de l'EMS un territoire partagé » et le thème de la gouvernance.

La rencontre a été l'occasion d'accueillir André BIETH, Président de la communauté de communes Les Châteaux.

### *Nouvelle apprentie de la FDMJC*

Comme indiqué par mail par M. HERRLICH, l'espace jeunes accueille depuis le 1<sup>er</sup> décembre Mlle Florine Jung, nouvelle apprentie.

### *Changement de correspondant des DNA*

Fegersheim sera dorénavant suivi par Mme Catherine Piettre suite à des évolutions dans l'organisation. Le pigiste Tony Perrette restera quant à lui bien présent sur le terrain.

## 11. Informations du Maire – suite -

### A VENIR

- Actuellement l'exposition « Loup y es-tu ? » au Caveau, que l'on a inauguré ce samedi. Accueil des classes de nos écoles cette semaine puis une ouverture au public mercredi de 13h30 à 17h30 puis à nouveau le week-end prochain, de 14h à 17h30. J'en profite pour remercier celles et ceux qui ont répondu présents à l'appel pour assurer les permanences
- La fête de Noël des aînés, le 10 décembre au centre sportif et culturel
- Le concours des maisons décorées de Noël dont la date de clôture des inscriptions est fixée au 13 décembre
- Le concert de Noël de l'EMMD le 16 décembre à 19h30 au Caveau
- La soirée des vœux de la municipalité le vendredi 6 janvier à 20h au CSC. A ce sujet, les cartes de vœux ont été commandées, elles arriveront en mairie en fin de semaine. Chacun d'entre vous pourra profiter d'une version sans texte pour envoyer ses vœux à vos contacts et autres homologues ainsi que d'une version électronique
- Le lendemain, samedi 7 janvier de 8h30 à 13h, la collecte des sapins sur le parking du CSC
- Le thé dansant mercredi 18 janvier à partir de 14h30 au centre sportif et culturel, évènement gratuit
- Concert de chanson française lyrique gratuit au Caveau vendredi 20 janvier à 20h, avec Fabrice Desmets (guitariste à l'EMMD) et la cantatrice Dominique Charras.
- Egalement, en janvier, la publication du Relais annuel
- 4<sup>e</sup> rencontre citoyenne pour le quartier du CSC, le 31 janvier à 19h30 au Caveau. Les invitations seront déposées dans les boîtes aux lettres des habitants courant janvier
- Souhait visite de l'Assemblée nationale et du Sénat mardi 7 mars : date à pré-réserver pour une éventuelle sortie des membres du Conseil Municipal
- Les dates des séances de janvier à juin 2017 : 30 janvier, 6 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin. Celles-ci sont communiquées à titre provisoire.

Message de bonnes fêtes,  
La séance est close à 21h30.



Le Maire

Thierry SCHAAL